



Demande de carte d'identité ou de passeport

La mairie de Belloy-en-France ne propose pas ce service de demande ou de renouvellement de carte d'identité et de passeport.

Toute première demande ou renouvellement de passeport doit être effectué sur rendez-vous, auprès de la mairie habilitée à délivrer un passeport biométrique.

La présence de la personne concernée (adulte, enfant, bébé) est obligatoire au dépôt et au retrait.

Attention : le délai de rendez-vous peut être de plusieurs semaines à l'approche des vacances.

Il est vivement conseillé de **pré-remplir le document CERFA via internet et le site <https://passeport.ants.gouv.fr/> avant de vous rendre à votre rendez vous dans une des mairies habilitées.**

Retrouvez la liste des mairies du Val d'Oise délivrant des CNI et passeports biométriques ici <https://www.val-doise.gouv.fr/Demarches/Passeport/Mairies-du-Val-d-Oise-delivrant-des-CNI-et-des-passeports-biometriques>

Infos pratiques

- Depuis le 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passe de 10 à 15 ans.
- Cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui restent toujours valables 10 ans.
- Cet allongement de 5 ans concerne les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013.<https://www.val-doise.gouv.fr/Demarches/Passeport/Mairies-du-Val-d-Oise-delivrant-des-CNI-et-des-passeports-biometriques>

Liens utiles

[Site de l'ANTS où la pré-demande est obligatoire](#)

[Liste des mairies du Val-d'Oise délivrant des CNI et passeports](#)

[Acheter des timbres fiscaux](#)

[Déclaration de perte de carte d'identité ou de passeport](#)